



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2005

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, M. Alain-Louis MIE (représentant M. Hervé HOCQUARD), Mme Paule DELMAS (représentant M. Alain RUBY), M. Georges DUTRUC-ROSSET (à partir de la délibération n°2005-11-06), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Alain DELLAC (représentant M. Marc BODIN), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

M. Hervé HOCQUARD représenté par M. Alain-Louis MIE
M. Alain RUBY représenté par Mme Paule DELMAS
M. Jean-Marc LE RUDULIER pouvoir à M. Daniel MERTIAN DE MULLER
M. Marc BODIN représenté par M. Alain DELLAC
M. Jean-Paul MASSON pouvoir à Mme Monique LE SAINT
Mme Gaétane DESJARDINS pouvoir à M. Jean Martel PICUT

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 16 novembre 2005

Date d'affichage de la convocation : 16 novembre 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

N° de l'ordre du jour :

2005-11-06 Création d'un poste en C.A.E. (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)

M. DANIEL MERTIAN DE MULLER, rapporteur donne lecture de la délibération.

La gestion administrative du Grand Parc repose sur deux assistantes. Leur activité est organisée autour de missions spécifiques de suivi des dossiers pilotés par les cadres. Leurs fonctions requièrent une technicité particulière. De ce fait, les tâches administratives les plus classiques pèsent sur leur travail et nuisent à une efficacité optimale. Aussi, il est proposé de créer un poste d'assistante administrative. Cette personne sera chargée de l'accueil physique et téléphonique, du traitement du courrier et de tâches de secrétariat classique.

Dans cette perspective, les lois du 18 janvier et du 26 juillet 2005 relatives à la cohésion sociale ouvrent de nouveaux dispositifs d'aide à l'emploi, dont le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi est un contrat aidé, à durée déterminée, destiné aux personnes confrontées à des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée, d'une durée minimale de 6 mois, renouvelable deux fois, dans la limite de 24 mois. Contrat de travail de droit privé, sa durée hebdomadaire ne peut être inférieure à 20 heures.

La prescription du CAE est placée sous la responsabilité de l'ANPE pour le compte de l'État. Le pilotage de ce contrat se fait sous l'autorité du préfet dans le cadre du service public de l'emploi régional (SPE).

La conclusion d'un CAE est subordonnée à la signature d'une convention entre l'ANPE et l'employeur. Celle-ci :

- définit le projet professionnel du salarié dans le cadre de son parcours d'insertion ;
- fixe les conditions d'accompagnement dans l'emploi du bénéficiaire et les actions de formation et de validation des acquis de l'expérience ;
- fixe le montant de l'aide de l'État.

L'ANPE assure un suivi du parcours des bénéficiaires. Aucun renouvellement de contrat ne peut avoir lieu sans qu'un entretien préalable soit conduit.

Le bénéficiaire du CAE perçoit une rémunération égale au produit du SMIC multiplié par le nombre d'heures de travail effectuées (sauf clauses contractuelles ou conventionnelles plus favorables).

Le paiement de l'aide à l'employeur sera assuré, pour le compte de l'État, par le CNASEA.

L'employeur bénéficie d'une exonération de cotisations et de contributions patronales sous la forme d'une exonération de cotisations au titre des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, dans la limite du SMIC, ainsi que d'une exonération totale de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due par les employeurs au titre de l'effort de construction.

L'employeur perçoit en outre une aide de l'État dont le montant est fixé chaque année par le préfet de région et peut varier en fonction :

- de la qualité des actions d'accompagnement et de formation professionnelle ;
- du statut de l'employeur ;
- de la situation du bassin d'emploi ;
- des difficultés d'accès à l'emploi du bénéficiaire.

Cette aide ne peut excéder 95 % du taux horaire brut du SMIC par heure travaillée. Elle est versée mensuellement par avance par le CNASEA.

Les CAE sont soumis à l'obligation de financement de la formation professionnelle continue.

Ce poste, envisagé à temps plein, pourrait être rémunéré à hauteur du SMIC ou, selon l'expérience de son bénéficiaire, au SMIC majoré, dans la limite des grilles de rémunération de la fonction publique territoriale et du régime indemnitaire du Grand Parc.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de créer un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), exerçant les fonctions d'assistante administrative, à temps complet ;
- d'autoriser le Président du Grand Parc à conclure avec l'ANPE la convention de suivi de ce CAE ;
- de prévoir que la rémunération du bénéficiaire de ce poste sera comprise entre le SMIC et la rémunération maximale d'un agent relevant des grilles de rémunération de la fonction publique territoriale et du régime indemnitaire du Grand Parc.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012,

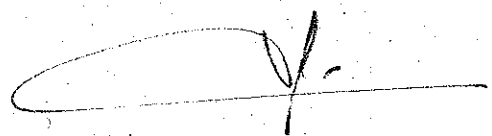
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Et par délégation



Pascal GUEANT
Directeur général des services

HISTORIQUE DES CREATIONS D'EMPLOIS				
Date de délibération	Cadre d'emploi	compétence	Nombre	Fonctions
25/03/2003	Directeur général des services	Affaires générales	1	Directeur général des services
25/03/2003	Attaché territorial.	Affaires générales	1	Directeur adjoint
25/03/2003	Agent administratif.	Affaires générales	1	secrétaire directeur et transports habitat
28/03/2003	Ingénieur	Transport/ Habitat	1	Responsable transport et habitat
01/07/2003	adjoint administratif	Environnement	1	secrétaire environnement
01/07/2003	agent de maîtrise	Environnement	3	Responsables de secteurs
01/07/2003	emploi-jeune	Environnement	6	Animateurs de collecte/ Responsables de secteurs
01/07/2003	agent d'entretien stagiaire	Environnement	1	Agent d'entretien
01/07/2003	Ingénieur	Environnement	1	Chef du service environnement
17/11/2003	rédacteur	Affaires générales	1	Responsable de la comptabilité
01/12/2003	emploi jeune	environnement	-1	Animateur de collecte
17/11/2003	rédacteur	Environnement	2	Animateur de collecte
	Fin de contrats emplois jeunes	Environnement	-5	
24/03/2004	contrôleur de travaux	Environnement	2	Responsables de secteurs
24/03/2004	rédacteur	Environnement	2	Animateurs de collecte
24/03/2004	agent d'entretien	Environnement	1	Agent d'entretien
24/03/2004	technicien supérieur	Environnement	1	Adjoint au chef de service Environnement
24/03/2004	adjoint administratif.	Affaires générales	1	Aide à la comptabilité
23/06/2004	rédacteur	Environnement	1	Gestionnaire redevance spéciale
23/06/2004	adjoint administratif	Affaires générales	-1	transformation emploi de secrétaire
23/06/2004	agent administratif	Affaires générales	1	transformation emploi de secrétaire
29/03/2005	Ingénieur	Habitat transports	1	Adjoint au chef de service transport habitat
29/03/2005	technicien supérieur	Habitat transports	1	Chargé du suivi du PLH
29/03/2005	rédacteur	Environnement	1	Promotion d'un adjoint administratif
29/03/2005	Agent administratif	Habitat transports	1	Assistance au service transports habitat
29/03/2005	Emploi spécifique	Habitat transports	1	Responsable aire d'accueil des gens du voyages
28/06/2005	technicien supérieur	Environnement	-1	
28/06/2005	Ingénieur	Environnement	1	transformation emploi adjoint environnement
04/10/2005	Attaché territorial.	Affaires générales	1	Responsable des marchés publics
04/10/2005	Attaché territorial.	Affaires générales	1	Responsable de la communication
22/11/2005	CAE	Affaires générales	1	Assistante administrative
Total			29	

Nombre		POURVU		
Cat.	cadre d'emplois	X	non	Total
A	Attaché territorial	1	2	3
	Directeur général des services	1		1
	Emploi spécifique		1	1
	Ingénieur territorial	3	1	4
Total A		5	4	9
B	Adjoint administratif	1		1
	contrôleur de travaux	1		1
	Rédacteur	7		7
	Technicien supérieur		1	1
Total B		9	1	10
C	Adjoint administratif	1		1
	Agent administratif	2		2
	Agent de maîtrise	3		3
	Agent d'entretien	2		2
Total C		8		8
Sans objet	Emploi jeune	1		1
	CAE		1	1
Total Sans objet		1	1	2
Total		23	6	29

